

mercredi 22 avril 2020

MODALITES D'EXAMENS ETUDIANTS

Dans le cadre de gestion de crise liée à la pandémie COVID-19
**Reconnaissance du travail, soutien et solidarité,
aucune validation automatique du 2^{ème} semestre**

Mercredi 22 avril 2020

Aix-Marseille Université

Au-delà des nombreuses aides solidaires qu'Aix-Marseille université a mis en place pour ses étudiants, l'engagement des équipes pédagogiques pour organiser les enseignements à distance au profit de 80 000 étudiants a été intense et les modalités d'examens instaurées sont inédites. **Plaçant l'étudiant au cœur du dispositif, ces modalités exceptionnelles garantissent tout à la fois la légitime reconnaissance du bon travail effectué par les étudiants qui le peuvent, et le soutien aux étudiants les plus en difficulté face à la crise sanitaire. Sans validation automatique du semestre.**

Ces modalités d'examens, pour tous les étudiants d'AMU, figurent dans un « Guide des examens », voté (sans aucune voix contre) par les instances politiques d'AMU concernées, le lundi 13 avril 2020. Ce guide a été construit par les équipes politiques d'AMU en consultant les 18 responsables de faculté et écoles, les élus étudiants des différentes représentation syndicales, le réseau national des Vice-Présidents formation et le MESRI.

Trois grands principes, tous partagés par ces acteurs, ont guidé la conception du guide :

- placer l'étudiant au cœur de la réflexion ;
- valoriser et reconnaître le travail effectué durant le confinement lorsque les conditions de e-apprentissage étaient bonnes ;
- soutenir les étudiants les plus en difficulté dans la crise sanitaire et sécuriser leurs parcours.

Ce guide fixe désormais le cadre de l'organisation des examens que chaque faculté et école d'AMU reprendra selon ses spécificités. La communication officielle auprès des étudiants en est assurée par voie de mail du Doyen ou directeur aux étudiants et affichage sur le site web de la faculté ou école.

Lien vers le guide : <https://www.univ-amu.fr/system/files/2020-04/Guide-des-examens.pdf>

Quid des évaluations ce semestre ? En synthèse :

- L'évaluation sera faite du travail réalisé ce semestre, avant, pendant et après le confinement. Seules compteront les notes obtenues avant le confinement, ainsi que les notes obtenues durant le confinement ou après si ces dernières sont supérieures à 10/20.

- Ensuite, l'évaluation sera faite du travail effectué durant le confinement sur différents supports (rapports, analyse de cas, etc...) majoritairement en contrôle continu.
- Les étudiants qui n'auront pas pu être évalués durant la crise ou qui n'auront pu avoir des résultats satisfaisants - sous réserve qu'ils aient validé leur premier semestre - passeront dans l'année supérieure et pourront suivre des parcours d'accompagnement. Durant ces parcours, ils seront évalués avec bienveillance pour qu'ils puissent bénéficier d'une note. Concernant le détail de ces parcours, plusieurs systèmes sont à l'étude pour permettre à tout étudiant volontaire de réussir : deux semaines intensives à la rentrée, des cours perlés sur le semestre, du tutorat... L'important est que les étudiants puissent avoir les bases solides et nécessaires pour suivre les cours du nouveau semestre dans lequel ils seront inscrits à la rentrée, sans être noyés sous la charge de travail.

Ainsi, AMU ne neutralise pas le semestre. Un plan de continuité pédagogique a été instauré et la très grande majorité des cours d'AMU sont organisés à distance (e-enseignement) depuis le début du confinement. Les étudiants peuvent donc continuer à étudier et ils ont tout intérêt à le faire. Les connaissances et compétences acquises lors de ce semestre seront nécessaires pour réussir lors du prochain semestre, tout comme elles le seront dans leur vie professionnelle à venir. Par ailleurs, les notes obtenues pourront servir à compenser celles du semestre précédent.

Seules certaines unités d'enseignement (UE) très pratiques sur des installations techniques qui ne peuvent avoir lieu et certaines UE, à très fort effectifs sans contrôle continu en TD, pourraient être non évaluées. Dans ce cas, des activités de substitution sont à l'étude.

Quid des examens en présentiel ?

La probabilité de pouvoir organiser des examens en présentiel ces prochains mois semble faible. Nous souhaiterions maintenir sur site universitaire les épreuves de seconde session du semestre 1, toutefois les équipes pédagogiques d'AMU travaillent d'ores et déjà à des solutions alternatives pour parer à tout nouvel empêchement.

CONTACTS PRESSE :

Direction de la communication d'Aix-Marseille Université
Delphine Bucquet – Directrice de la communication
delphine.bucquet@univ-amu.fr
06 12 74 62 32



Rejoignez le réseau !